



Bulletin Officiel

N° 5165 Jeudi 11 Août 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

- ACQUISITION D'UN NOMBRE D'ACTIONS CONFERANT UNE PART SUPERIEUR A 40% DANS LE CAPITAL D'UNE SOCIETE FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE - STIP - 2
- AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE TITRES CONFERANT UNE PART DES DROITS DE VOTE DEPASSANT 40% DES DROITS DE VOTE COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL TUNISIE -MIP-
- SOUMISSION D'UN ACQUEREUR DU BLOC DE TITRES A UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE PORTANT SUR LE RESTE DU CAPITAL DE LA SOCIETE MIP
- DEPOT PAR L'ACQUEREUR DU BLOC DE TITRES D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LE RESTE DU CAPITAL DE LA SOCIETE - MIP - 3-4

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH- 5 -6

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ELECTROSTAR 7

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ELECTROSTAR 8-9

INFORMATIONS POST AGO

SERVICOM 10-14

CHANGEMENTS DE DIRIGEANTS

SICAV AXIS TRESORERIE 15

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE DE TUNISIE 16

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG - 16

COURBE DES TAUX

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18-19

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX – SONEDE -

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30/06/2016

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV AVENIR
- SICAV L'EPARGNANT

AVIS DU CMF

ACQUISITION D'UN NOMBRE D'ACTIONS CONFERANT
UNE PART SUPERIEUR A 40% DANS LE CAPITAL
D'UNE SOCIETE FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**SOCETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord- Bouleceard de la Terre -1003 Tunis-

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP et le public qu'il a été informé de l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

Par conséquent, et en application des dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le CMF a décidé de soumettre la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat -OPA- visant le reste du capital de la STIP et l'a ordonnée de déposer, dans les plu brefs délais, un projet dans ce sens.

Les conditions de l'OPA feront l'objet d'une décision du CMF et d'un avis ultérieur sur son Bulletin Officiel.

Dans ce cadre, le CMF a décidé de suspendre la cotation des actions de la société STIP à partir du mardi 19 juillet 2016 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

AVIS DU CMF

- **Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres conférant une part des droits de vote dépassant 40% des droits de vote composant le capital de la société Maghreb International Tunisie -MIP-**
- **Soumission d'un acquéreur du bloc de titres à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société MIP**
- **Dépôt par l'acquéreur du bloc de titres d'un projet d'offre publique d'achat visant le reste du capital de la société MIP**

En réponse à une demande introduite, en date du 11 juillet 2016, par les sociétés Yellow Spirit et Lawhat Tunisie, agissant de concert, dans les conditions des dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 sus-visé, a autorisé l'opération d'acquisition de bloc de titres suivante :

- **Société visée** : Maghreb International Tunisie -MIP-
 - **Nombre d'actions objet de la cession** : 2 918 967 actions représentant 66,36% du capital de la société MIP
 - **Cédants** :
 - * Hédi CHERIHA détenant 1 458 227 actions, représentant 33,15% du capital
 - * Mehdi CHERIHA détenant 1 460 740 actions, représentant 33,21% du capital
 - **Acquéreurs** :
 - *Yellow Spirit (société anonyme de droit libanais), à raison de 1 700 000 actions représentant 38,65% du capital
 - *Lawhat Tunisie (société à responsabilité limitée de droit tunisien), à raison de 1 218 967 actions représentant 27,71% du capital
 - **Prix de cession** : 1,000 dinar par action de nominal 1 dinar
 - **Intentions des acquéreurs** :
 Développer les activités de MIP dans l'affichage urbain (panneaux, abribus, centres commerciaux,...) comme suit :
 - * Atteindre la cible (15% à 20% de part du marché), soit environ 10 millions de dinars dans l'affichage urbain (par l'amélioration du niveau de marge d'EBITDA pour atteindre 25 à 30% et ce, par l'accroissement de la capacité du groupe à mieux vendre ses prestations du fait d'investissements et d'innovations à apporter au niveau du groupe) ;
 - * Réduire les coûts d'exploitation (par la réduction immédiate des salaires des membres de direction engendrant une économie supérieure à 500 mD et la mise en place d'une organisation plus efficace) ;
 - * Réduire les autres frais fixes, soit une économie potentielle de 700 mD pour l'année 2016 ainsi que certaines charges financières telles que le recours au factoring, les pénalités sur chèques impayés,...du fait de l'amélioration attendue de la situation financière de l'entreprise) ;
 - * Atteindre des niveaux standards de charges de gestion de l'ordre de 4% du chiffre d'affaires).
- Ainsi, selon les acquéreurs du bloc de titres, MIP, en rythme de croisière, serait capable de générer une marge d'EBITDA confortable, et par conséquent une capacité à autofinancer son BFR, ses investissements et à rembourser ses engagements financiers.

- Suite -

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la société Lawhat Tunisie à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société MIP, hors du bloc de titres objet de la demande d'acquisition, soit 1 479 970 actions représentant 33,64% du capital de la société.

Un projet de lancement d'une offre publique d'achat de la part des acquéreurs du bloc de titres visant le reste du capital de la société MIP, a été déposé au Conseil du Marché Financier en date du 20 juillet 2016, par l'intermédiaire en bourse CGF.

Les caractéristiques de l'offre publique d'achat seront fixées, par décision du Conseil du Marché Financier et feront l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres sus-visée.

La cotation de la valeur MIP sera suspendue à partir du mercredi 20 juillet 2016.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-

SIEGE SOCIAL : 62, AVENUE DE CARTHAGE.1000 TUNIS -

La société Universal Auto Distributors Holding porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que :

1/ le montant des charges financières nettes arrêtées à fin juin 2016, soit 15 691 789 DT, comparé à un montant de 2 694 591 DT à fin juin 2015, tel qu'il est indiqué au niveau des indicateurs d'activité consolidés au titre du 2^{ème} trimestre 2016, correspond à hauteur de 14,3 MDT à des pertes de change, dont un montant d'environ 9,4 MDT consistant en des pertes de changes latentes (non encore réalisées) provenant de l'évaluation des dettes fournisseurs et des passifs financiers (financement en devises) libellés en monnaies étrangères selon le cours du Dinar Tunisien au 30 juin et ce en application des principes comptables préconisés par le système comptable tunisien.

En effet, lesdites pertes de change constatées par le groupe UADH sont la conséquence directe de la dépréciation du Dinar Tunisien par rapport aux monnaies de paiement des importations des sociétés du groupe, soit principalement l'Euro et le Yen.

Il est important de signaler à ce titre que les taux de change (EUR/TND) et (JPY/TND) ont connu une augmentation spectaculaire à fin juin 2016 comparé à ce qu'ils avaient été à fin décembre 2015, enregistrant ainsi des taux respectivement de 10% et 26%.

Les prix des véhicules ont été augmentés en conséquence pour sauvegarder les marges tout en restant compétitifs sur le marché. La majeure partie de nos importations et ventes se font habituellement sur le 2^{ème} semestre de chaque année y compris l'introduction des nouveaux modèles.

Ces fluctuations de change, importantes qu'elles soient, ne sont pas nouvelles au management des filiales du groupe UADH et leur intégration dans les prix de revient est habituelle avec une expérience dans le domaine qui remonte à 1993.

2/ L'endettement du groupe UADH (les *emprunts bancaires et les crédits leasing, y compris les intérêts courus*) s'élève au 30 juin 2016 à 54 450 159 DT contre 56 858 313 DT au 31/12/2015 et 55 758 759 DT au 30 juin 2015, soit une baisse de 4.3%.

Environ la moitié de cet endettement était contracté par la société UADH dans le cadre d'un financement partiel de l'acquisition de la société Ennakl Véhicules Industriels.

- Suite -

La baisse de l'endettement à fin juin 2016 correspond aux remboursements effectués.

Il est à noter que le groupe UADH a contracté courant le premier semestre 2016 un nouveau emprunt bancaire de 2,4 MDT destiné au financement de l'extension du showroom et atelier principal de la société Economic Auto, filiale de la société UADH tel que planifié dans le Business Plan. L'augmentation des volumes d'importation des véhicules MAZDA sur les 4 dernières années a rendu ces extensions une nécessité pour offrir un service après-vente à l'image de la marque Japonaise.

3/ La trésorerie nette du groupe UADH (qui correspond aux liquidités et équivalents de liquidités majorés des placements et autres actifs financiers et diminués des concours bancaires et autres passifs financiers) s'est réduite à fin juin 2016 par rapport à fin décembre 2016 et ce en raison principalement du financement des importations des véhicules neufs (VN) réalisée à la fin du premier semestre 2016 dont la valeur des stocks y correspondant s'est considérablement augmenté par rapport à la même période de l'année 2015 en passant de 52,1 MDT à 64,2 MDT.

Malgré un contexte économique difficile caractérisé principalement par un important glissement du Dinar Tunisien, la Direction Générale de la société UADH est dévouée à prendre toutes les mesures nécessaires et engager les efforts de toutes équipes commerciales et techniques afin de respecter son Business Plan comme cela était le cas pour les 2 derniers exercices.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 26 Aout 2016 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1-** Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2-** Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2015 ;
- 3-** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 4-** Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2015 ;
- 5-** Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015 ;
- 6-** Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7-** Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 ;
- 8-** Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 9-** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Projet de résolutions de la société ELECTROSTAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Août 2016.

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée, et constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

2ème RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

3ème RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR et, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions et les contrats régies par les articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

4ème RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

5ème RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2015 fait ressortir un résultat bénéficiaire s'élevant à **147 238,880 Dinars**, décide de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

6^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

7^{ème} RESOLUTION Nomination des administrateurs représentant les petits porteurs :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide la nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs à savoir :

et ce pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

8^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne les pouvoirs nécessaires au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société SERVICOM

Siège social : 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juillet 2016, la société SERVICOM publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

▪ **PREMIERE RESOLUTION – Ratification du retard de la tenue de l'AGO**

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015 en dehors des délais légaux, entérine ce retard qui ne touche en rien ni les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes individuels clos le 31/12/2015**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société et du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 2 272 714 DT et un total bilan de 46 728 143 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **TROISIEME RESOLUTION – Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2015.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **QUATRIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés clos le 31/12/2015**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe formé par la Société et ses filiales et de ses annexes, ainsi que du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 2 094 176 DT, un résultat net part du groupe bénéficiaire de 2 186 955 DT et un total bilan 105 277 704 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **CINQUIEME RESOLUTION – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 2 272 714 DT en résultats reportés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

▪ **SIXIEME RESOLUTION – Approbation des conventions visées à l'article 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales**

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions et les opérations autorisées par le conseil d'administration et entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **SEPTIEME RESOLUTION – INFORMATION DES FONCTIONS OCCUPEES PAR LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET LES AUTRES ADMINISTRATEURS AU NIVEAU D'AUTRES SOCIETES**

1/ En application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, le représentant légal de la société Servicom, Monsieur Majdi Zarkouna informe les actionnaires que les membres du conseil d'administration l'ont informé des fonctions qu'ils occupent dans d'autres sociétés.

2/ En application des dispositions du paragraphe premier de l'article 209 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration informe les actionnaires que le président directeur général l'a informé des fonctions qu'il occupe dans d'autres sociétés.

L'assemblée donne acte aux administrateurs et au président directeur général et déclare qu'elle a été informée des fonctions de direction qu'ils déclarent occuper dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **HUITIEME RESOLUTION – Administration de la société**

Prenant acte de la démission de Monsieur Kamel Rekik du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le remplacer par Monsieur Hassen Ben Cheikh Arbi pour le reste de son mandat. Le nouvel administrateur sera le représentant des actionnaires minoritaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **NEUVIEME RESOLUTION – Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes**

Ayant constaté que le total du bilan consolidé a dépassé les 100 MDT et conformément aux dispositions de l'article 13ter du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de nommer Mr Islem Ridene, Expert-Comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie en tant que co-commissaire aux comptes de la société SERVICOM SA, et ce pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

▪ **DIXIEME RESOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN			
(Exprimé en dinars)			
		Exercices clos le	
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 585	2 585
Moins : Amortissements		- 2 585	- 2 585
	1	-	-
Immobilisations corporelles		419 168	415 474
Moins : Amortissements		- 362 028	- 328 914
	2	57 140	86 560
Immobilisations Financières		29 495 367	29 549 637
Moins : Provisions		- 173 082	- 46 750
	3	29 322 285	29 502 887
Total des actifs Immobilisés		29 379 425	29 589 447
Autres actifs non courants	4	115 698	261 679
Total des Actifs non courants		29 495 123	29 851 126
ACTIFS COURANTS			
Stocks		529 266	682 105
Moins: provisions		- 123 792	- 10 454
	5	405 474	671 651
Clients et comptes rattachés		10 584 119	10 218 581
Moins: provisions		- 1 647 584	- 740 399
	6	8 936 535	9 478 182
Autres Actifs courants		7 222 948	7 524 205
Moins: provisions		- 91 167	- 70 810
	7	7 131 781	7 453 395
Placements et autres actifs financiers	8	45 363	43 581
Liquidités et équivalents de liquidités	9	713 867	303 311
Total des Actifs Courants		17 233 020	17 950 120
TOTAL DES ACTIFS		46 728 143	47 801 246

- Suite -

BILAN
(Exprimé en dinars)

		Exercices clos le	
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital Social		3 537 000	3 537 000
Prime d'émission		21 114 000	21 114 000
Réserve Légale		235 800	235 800
Résultats reportés		- 2 655 976	996 982
Total des capitaux propres avant affectation résultat	10	22 230 824	24 503 538
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	3 200 586	4 807 319
Provisions pour risques et charges		-	-
Total des passifs non courants		3 200 586	4 807 319
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 075 279	1 730 150
Autres passifs courants	13	5 343 143	5 476 552
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	13 878 311	11 283 687
Total des passifs Courants		21 296 733	18 490 389
Total des passifs		24 497 319	23 297 708
Total des capitaux propres et des passifs		46 728 143	47 801 246

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	------------------	--------------------	------------------------	-------

Total des capitaux propres au 31/12/2014	3 537 000	21 114 000	235 800	996 982	- 1 380 244	24 503 538
--	-----------	------------	---------	---------	-------------	------------

Augmentation de capital						-
Réduction de capital						-
Affectation résultat 2014				- 1 380 244	1 380 244	-
Distribution de dividendes						-
Modifications comptables						-
Affectation résultat 2015				- 2 272 714		- 2 272 714

Total des capitaux propres au 31/12/2015	3 537 000	21 114 000	235 800	- 2 655 976	-	22 230 824
--	-----------	------------	---------	-------------	---	------------

AVIS DE SOCIETES

Changement de dirigeant

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 01-2003 du 13 mai 2003
Siège social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

SICAV AXIS TRESORERIE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 29 juillet 2016 à la recette des finances Montplaisir - Tunis, le conseil d'administration réuni le 13 juin 2016, a décidé de nommer Monsieur Moez HADIDANE en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Sofiane HAMMAMI.

2016 - AS - 4016

AVIS DE SOCIETES

Changement de dirigeant

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 01-2003 du 13 mai 2003
Siège social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

SICAV AXIS TRESORERIE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 29 juillet 2016 à la recette des finances Montplaisir - Tunis, le conseil d'administration réuni le 13 juin 2016, a décidé de coopter Madame Fatima-Zohra EL FIHRI en tant qu'administrateur et de la nommer en qualité de présidente du conseil d'administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Ahmed BENGHAZI.

2016 - AS - 4017

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2016 a décidé de porter le capital social de **34.117.750 dinars à 35.336.225 dinars** par incorporation de **1.200.000 dinars** à prélever sur les réserves exonérées et de **18.475 dinars** à prélever sur le poste « Autres réserves » et l'émission de **48.739 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux détenteurs des 1.364.710 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en Bourse des droits d'attribution, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt huit (28) actions anciennes** et ce, **à partir du 5 septembre 2016**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à **l'acquisition et l'annulation de dix huit (18) droits d'attribution** et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2016**.

Cotation en Bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **5 septembre 2016**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **5 septembre 2016** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **5 septembre 2016**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **5 septembre 2016**.

2016 - AS - 4001

AVIS DES SOCIETES

Païement de dividendes

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » tenue le 28 juillet 2016, nous avons l'honneur de vous informer que le paiement des dividendes relatif à l'exercice 2015 se fera **à partir du lundi 15 août 2016 à raison de 0,100 DT** par action.

2016 - AS - 4002

A V I S

COURBE DES TAUX DU 11 AOUT 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,380%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,403%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,429%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,436%	992,773
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,462%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,494%	1 002,214
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,514%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,547%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,645%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,677%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,696%	1 017,865
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"		4,954%	1 004,348
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,324%	1 003,311
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,405%	884,500
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,530%	998,940
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,993%	984,401
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,329%	970,121
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,454%	973,174
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		955,995
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,049
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	933,147
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	946,994
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	942,149
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	940,101
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,439
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	940,180
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,730

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015		VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		158,378	162,002	162,018	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		106,845	109,420	109,432	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99		91,865	93,780	93,790	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		14,059	14,416	14,417	
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		102,902	105,441	105,451	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,446	1,479	1,480	
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		101,636	104,026	104,104	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		38,754	39,595	39,599	
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		52,546	53,684	53,690	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08		137,513	128,354	127,857	
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08		507,535	474,968	473,949	
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		113,965	117,326	117,141	
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		124,044	125,991	125,863	
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,506	138,382	138,483	
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		115,457	119,818	119,815	
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		90,706	94,604	94,547	
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		139,804	144,933	144,710	
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		86,081	93,825	93,730	
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		96,174	93,641	93,861	
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		120,916	140,221	140,385	
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		115,022	125,592	125,579	
22	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12		77,451	En liquidation	En liquidation	
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12		104,165	109,633	109,629	
24	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12		91,294	En liquidation	En liquidation	
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		100,342	93,821	93,734	
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11		94,997	100,258	100,174	
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		17,657	18,841	18,851	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07		1 482,785	1 533,589	1 534,063	
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04		2 255,016	2 141,680	2 138,196	
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10		111,969	119,840	120,487	
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		103,734	108,781	109,094	
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		133,703	141,798	141,901	
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		131,067	145,388	145,866	
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		14,385	15,234	15,262	
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12		5 000,704	5 122,411	5 133,880	
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13		4 834,515	4 960,161	4 975,691	
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,205	2,390	2,406	
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		1,983	2,107	2,119	
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,013	1,153	1,159	
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,028	1,081	1,084	
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,018	1,068	1,072	
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,005	1,066	1,072	
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		100,000	103,549	103,596	
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09		8,898	9,199	9,308	
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08		104,040	109,957	110,926	
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		116,127	118,597	118,648	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,864	106,875
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,124	102,137
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,962	103,975
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,021	101,032
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,461	102,474
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,840	105,851
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,973	102,986
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,957	100,966
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,226	103,236
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,058	101,069
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,964	102,975
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,106	102,117
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,139	105,151
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,643	103,653
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,215	102,225
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,160	101,171
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,143	103,152
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,119	101,130
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,319	102,329
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,120	104,131
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,181	101,193
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,737	101,748
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,718	103,727
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,219	101,229

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,418	10,419
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,904	101,915
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,166	102,178
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,282	103,291
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,356	10,357
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,865	56,795
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	128,963	129,038
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 348,158	1 348,772
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,735	112,728
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,826	108,819
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,596	97,599
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,917	16,910
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	269,149	269,345
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,402	28,354
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 274,271	2 274,842
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,605	70,611
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,102	54,117
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,262	102,107
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,273	86,160
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,736	10,731
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,540	11,540
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,850	13,858
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,456	12,460
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,436	12,440
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,212	11,215
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,121	140,838
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,478	137,363
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,978	8,980
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	101,141	101,219
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,191	80,043
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,877	80,586
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,281	97,244
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,813	94,631
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,590	102,684
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,536	115,061
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	100,604	101,328
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	135,942	136,830
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,260	98,620
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	97,966	98,764
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,255	189,748
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	175,472	175,309
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	152,837	152,864
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,480	19,599
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	142,815	142,932
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,250	113,793
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 533,790	8 583,053
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	7,994	8,018
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	80,521	81,390
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	979,301	977,530
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5109,301	5119,172
124	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	4993,468
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,527	110,467
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
126	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	8,993	9,040
127	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
128	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 032,004	10 035,883

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX SONEDE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
« Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes:

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds d'Essaimage « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », annexés au présent rapport, et qui présentent **un total bilan de 75.040 DT, un résultat déficitaire de <37.408 DT> et une valeur liquidative nulle**, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à <152 DT>, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds, de la banque dépositaire ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 13 Juin 2016
Khaled DRIRA

Audit Accounting & Assistance
AA - 10 Immeuble Cléopatra
Centre Urbain Nord
ME 690146 L
Tél: 71 822 168 • Fax: 71 822 169

BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		75 040	0
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	461 735	461 735
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-386 695	-461 735
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation		75 040	
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		0	0
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		0	0
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		75 040	0
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-3	126 471	90 871
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-4	7 216	5 408
TOTAL PASSIF		133 686	96 278
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-5	213 305	138 265
a - Capital		600 000	600 000
b- Sommes non distribuables		-386 695	-461 735
CP 2 - Résultats Reportés		-271 951	-234 543
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-234 543	-197 348
b- Résultats Reportés de l'exercice		-37 408	-37 195
ACTIF NET		-58 646	-96 278
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		75 040	0

ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		0	0
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	0
<i>Total des revenus des placements</i>		0	0
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	35 400	35 400
<i>Revenu net des placements</i>		-35 400	-35 400
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 008	1 795
<i>Résultat d'exploitation</i>		-37 408	-37 195
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-37 408	-37 195
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-37 408	-37 195

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014**

	2015	2014
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	37 632	-37 195
a - Résultat d'exploitation	-37 408	-37 195
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	75 040	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	37 632	-37 195
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	-96 278	-59 083
b - en fin d'exercice	-58 646	-96 278
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	600	600
b - en fin d'exercice	600	600
VALEUR LIQUIDATIVE	0,000	0,000
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-100,00%	-100,00%

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du Fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 1 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à **600.000 DT**, divisé en **600 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

Courant l'exercice 2015, fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », a procédé à :

- la reprise sur provision au titre de la participation « **SOMOTES** » pour un montant de **7.540 DT**,
- la reprise sur provision au titre de la participation « **SLAFORAMA** » pour un montant de **67.500 DT**,

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 des valeurs brutes de 461.735 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 386.695 DT au 31 décembre 2015 contre 461.735 DT au 31 décembre 2014 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2015	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2015	Valeur Nette au 31/12/2014
Société « STD SA »	38.710	<38.710>	0	0
Société « AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA»	47.025	<47.025>	0	0
Société « SMTH RAWAFED SA »	78.000	<78.000>	0	0
Société « SOMOTES SA »	75.400	<67.860>	7.540	0
Société « ST2S SA »	42.600	<42.600>	0	0
Société « SLAFORAMA SA »	90.000	<22.500>	67.500	0
Société « SETFOR SA »	90.000	<90.000>	0	0
Total	461.735	<386.695>	75.040	0

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux» accusent un solde nul au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

5-1-3- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 124.413 DT à fin 2015 contre 89.013 DT à fin 2014, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 1.758 DT à fin 2015 et à fin 2014, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 300 DT à fin 2015 contre 100 DT à fin 2014.

5-1-4- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes au 31 décembre 2015 qui s'élèvent à 7.064 DT à fin 2015 contre 5.272 DT à fin 2014 et les comptes débiteurs qui accusent un solde de 152 DT au 31 décembre 2015 contre 136 DT au 31 décembre 2014.

5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	600 000
Nombre de titres	600
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées en 2015</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	0
<i>Rachats effectués en 2015</i>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2015	0
Nombre des souscripteurs sortants 2015	0
<i>Autres mouvements en 2015</i>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2015</i>	
Montant	600 000
Nombre de titres	600
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2015 pour 386.695 DT afférente à :

- la société « **STD SA** » à hauteur de 38.710 DT,
- la société « **AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA** » à hauteur de 47.025 DT,
- la société « **SMTH RAWAFED SA** » à hauteur de 78.000 DT,
- la société « **SOMOTES SA** » à hauteur de 67.860 DT,
- la société « **ST2S SA** » à hauteur de 42.600 DT,
- la société « **SLAFORAMA SA** » à hauteur de 22.500 DT ;
- et à la Société « **SETFOR SA** » à hauteur de 90.000 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat :**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements SICAV sont nul à fin 2015 et à fin 2014.

5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 35.400 DT à fin 2015 et à fin 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
La rémunération du gestionnaire	35 400	35 400
La rémunération du dépositaire	0	0

5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

6- Les engagements de financement en cours :

Nom du Promoteur	Projet	Date PV CI	Coût	Ticket SAGES
Mohamed Hedi HAFOUDHI	Maintenance de matériel, des équipements des ouvrages et des réseaux	<u>8-avr.-08</u>	132 000	32 340
Khalifa BEY	Rénovation des réseaux d'eaux potable et d'irrigation, maintenance des équipements hydromécaniques et entretien des équipements des barrages	<u>22-mai-08</u>	418 000	90 000
Abdenmour GHALLABI & Hamida DJEballi	Rénovation des branchements d'eau, des réseaux, réhabilitations des ouvrages pour la conservation des eaux et du sol		189 000	46 300
Mohamed BOUNAOUARA	Maintenance des Equipements Hydro-Electromécaniques Et D'Audit Energétique	<u>2-juil.-08</u>	380 000	20 000
Noureddine GUIZENI	Engineering industriel, audit énergétique et système d'eau, maintenance, détection des fuites	<u>7-août-08</u>	199 000	45 680
Ridha BEN AMOR	Transformation du plastique par injection	<u>3-déc.-08</u>	1 284 000	90 000
Taher OUNI	Maintenance des matériaux, des équipements, des ouvrages et des réseaux.	<u>30-janv.-09</u>	200 000	49 000
Salah CHABBI	Maintenance et rénovation de tout type de conduite, d'ouvrage hydraulique et de bâtiment		144 000	56 740
Ahmed Ben Othmen	Maintenance Electro Hydro Mécanique	<u>25-mai-09</u>	162 000	34 020
Mongi ABIDI	Société de travaux Hydrauliques et d'Assainissements		146 000	62 160
Total			3 554 000	526 240

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ONAS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE « L'Office National de l'Assainissement »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque « L'Office National de l'Assainissement », qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « SAGES CAPITAL S.A » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds « L'Office National de l'Assainissement », couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société « SAGES CAPITAL S.A », en sa qualité de gestionnaire du fonds « L'Office National de l'Assainissement » est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes:

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds d'Essaimage « **L'Office National de l'Assainissement** », annexés au présent rapport, et qui présentent **un total bilan de 188.234 DT, un résultat déficitaire de <14.759 DT> et une valeur liquidative de 603,447 DT**, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **L'Office National de l'Assainissement** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 70.000 DT soit 23,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, 13 Juin 2016
Khaled DRER

Audit Accounting & Assistance
A4 - 10 Immeuble Eléopatra
Centre Urbain Nord
MF: 890638 L
Tél: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		100 800	98 851
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		70 000	70 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-10 000	-20 916
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	60 000	49 084
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	40 800	49 767
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		87 434	92 704
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	87 434	92 704
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		188 234	191 555
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	5 408	4 979
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	1 792	1 699
TOTAL PASSIF		7 200	6 678
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	290 000	279 084
a - Capital		300 000	300 000
b - Sommes non distribuables		-10 000	-20 916
CP 2 - Résultats Reportés		-108 966	-94 207
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-94 207	-79 593
b - Résultats Reportés de l'exercice		-14 759	-14 613,276
ACTIF NET		181 034	184 877
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		188 234	191 555

ETAT DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		5 413	5 303
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	5 413	5 303
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		62	20
<i>Total des revenus des placements</i>		5 475	5 323
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	18 027	18 048
<i>Revenu net des placements</i>		-12 552	-12 725
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 207	1 888
<i>Résultat d'exploitation</i>		-14 759	-14 613
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-14 759	-14 613
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-14 759	-14 613

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014

	2015	2014
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-3 843	-11 593
a - Résultat d'exploitation	-14 759	-14 613
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 916	3 020
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 843	-11 593
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	184 877	196 471
b - en fin d'exercice	181 034	184 877
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	300	300
b - en fin d'exercice	300	300
VALEUR LIQUIDATIVE	603,447	616,258
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,08%	-5,90%

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du Fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 15 Juin 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 21 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à **300.000 DT**, divisé en **300 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

L'« Office National de l'Assainissement », est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du l'« **Office National de l'Assainissement** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

le fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » a procédé courant l'exercice 2015 à la reprise des dépréciations antérieures à hauteur de 10.916 DT au titre de sa participation dans le capital de la société « **ECO2LAB** ».

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 des valeurs brutes de 70.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 10.000 DT au 31 décembre 2015 contre 20.916 DT au 31 décembre 2014 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2015	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2015	Valeur Nette Au 31/12/2014
Société « GREEN LAB S.A »	30.000	0	30.000	30.000
Société « ECO2LAB SA »	40.000	<10.000>	30.000	19.084
Total	70.000	<10.000>	60.000	49.084

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » accusent un solde de 40.800 DT au 31 décembre 2015 contre 49.767 DT au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 le solde des placements monétaires est constitué de 202 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 102,661 DT et de 195 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 102,883 DT.

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds placées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 87.434 DT contre 92.704 DT au 31 décembre 2014.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 4.531 DT à fin 2015 et à fin 2014, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 675 DT à fin 2015 contre 348 DT à fin 2014, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 202 DT à fin 2015 contre 100 DT à fin 2014.

5-1-5- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 1.792 DT à fin 2015 contre 1.680 DT à fin 2014 et les dettes fiscales qui s'élèvent à 19 DT à fin 2014.

5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées 2015</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	0
<i>Rachats effectués 2015</i>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2015	0
Nombre des souscripteurs sortants 2015	0
<i>Autres mouvements 2015</i>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2015</i>	
Montant	300 000
Nombre de titres	300
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2015 pour 10.000 DT afférente à la participation au capital de la société « **ECO2LAB SA** ».

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE INTECH

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS « FCPR-INTECH »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR-INTECH** », qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds « **FCPR-INTECH** », couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « **FCPR-INTECH** » est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes:

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds « **FCPR-INTECH** », annexés au présent rapport, et qui portent sur **un total bilan de 8.867.257 DT, un résultat déficitaire de <324.533 DT> et une valeur liquidative de 384,120 DT**, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le fonds « **FCPR-INTECH** » porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT qui a été souscrit à hauteur de 23.000.000 DT libéré à hauteur de 52,72% lors de la constitution ;
- Le fonds « **FCPR- INTECH** » a pris en charges des dépenses supportées par le Gestionnaire en contre partie des frais, honoraires et commissions liés à sa constitution, son lancement, et son placement. Ces dépenses qui s'élevaient au départ à 10.000 DT conformément aux dispositions de l'article 9.2 du Règlement Intérieur du Fonds ont été imputées et réglées pour un montant forfaitaire de 20.000 DT conformément à la décision du comité de suivi et de stratégie du 14 Mai 2010, **alors que les amendements du Règlement Intérieur n'ont pas encore été opérés à la date d'arrêté de la situation financière.**

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 13 Juin 2016

Khalid DRIH

Audit Accounting & Assistance
A4 - 10 Immeuble Leopatra
Centre Urbain Nord
ME: 890638 L
Tél: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		8 738 802	9 004 273
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 330 768	10 360 268
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-2 981 802	-2 937 596
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	8 348 966	7 422 672
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	389 836	1 581 601
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		80 435	73 896
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	80 435	73 896
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	43 074	17 634
AC 4 - Autres actifs	5-1-5	4 946	4 259
TOTAL ACTIF		8 867 257	9 100 063
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-6	23 732	12 837
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-7	8 772	8 734
TOTAL PASSIF		32 505	21 571
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-8	9 268 198	9 187 404
a - Capital		12 250 000	12 125 000
b- Sommes non distribuables		-2 981 802	-2 937 596
CP 2 - Résultats Reportés		-433 446	-108 912
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-108 912	143 715
b- Résultats Reportés de l'exercice		-324 533	-252 627
ACTIF NET		8 834 752	9 078 492
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 867 257	9 100 063

ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		31 016	95 993
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	31 016	95 993
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	23 640	16 386
<i>Total des revenus des placements</i>		54 656	112 379
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-3	368 353	341 188
<i>Revenu net des placements</i>		-313 697	-228 809
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	10 836	23 818
<i>Résultat d'exploitation</i>		-324 533	-252 627
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-324 533	-252 627
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-324 533	-252 627

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-368 739	-1 709 053
a - Résultat d'exploitation	-324 533	-252 627
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-44 206	-1 456 426
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	125000	0
a- Souscriptions		
Capital	125000	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-243 739	-1 709 053
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	9 078 492	10 787 545
b - en fin d'exercice	8 834 752	9 078 492
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)		
a - en début d'exercice	23 000	23 000
b - en fin d'exercice	23 000	23 000
VALEUR LIQUIDATIVE	384,120	394,717
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,68%	-15,84%

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du Fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **FCPR-INTECH** » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 2 Mars 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le fonds « **FCPR-INTECH** » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Février 2010, sous la dénomination de « **FCPR – INDET** ». Il a été prorogé pour une nouvelle période de 12 mois et a été autorisé de changé la dénomination à « **FCPR-INTECH** » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 21 Avril 2010.

Le montant projeté du fonds a été fixé à **50.000.000 DT**, divisé en **50.000 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Au 31 décembre 2015 le montant souscrit du fonds s'élève à 23.000.000 DT. Il a été souscrit comme suit:

Groupe Chimique de Tunisie pour	5.000 parts ;
Banque de l'Habitat pour	3.000 parts ;
Banque de Tunisie et des Emirats pour	500 parts ;
Arab Tunisian Bank pour	2.000 parts;
Banque Internationale Arabe de Tunisie pour	4.000 parts ;
Société Tunisienne des Banques pour	4.000 parts ;
Banque Nationale Agricole pour	4.000 parts ; et
STUSID Bank pour	500 parts.

Les libérations ont porté:

- pour la moitié des montants souscrits soit 11.500.000 DT à la constitution (Mars 2010),
- pour 625.000 DT en 2013, représentant la libération du troisième quart bénéficiant d'une part à l'Arab Tunisian Bank pour 500.000 DT et d'autre part à la Banque de Tunisie et des Emirats pour 125.000 DT.
- pour 125.000 DT en 2015, , représentant la libération du troisième quart bénéficiant la STUSID Bank.

Le capital libéré au 31 décembre 2015, s'élève à 12.250.000 DT, pouvant être présenté comme suit:

Souscripteurs	Souscription		Libérations				
	Nombre de parts	Pourcentage Libération	Libération initiale 2010	Libération 2013	Libérations 2015	Libérations au 31/12/2015	Pourcentage de libération
Groupe Chimique de Tunisie	5 000	22%	2 500 000	0	0	2 500 000	20%
Banque de l'Habitat	3 000	13%	1 500 000	0	0	1 500 000	12%
Banque de Tunisie et des Emirats	500	2%	250 000	125 000	0	375 000	3%
Arab Tunisian Bank	2 000	9%	1 000 000	500 000	0	1 500 000	12%
Banque Internationale Arabe de Tunisie	4 000	17%	2 000 000	0	0	2 000 000	16%
Société Tunisienne des Banques	4 000	17%	2 000 000	0	0	2 000 000	16%
Banque Nationale Agricole	4 000	17%	2 000 000	0	0	2 000 000	16%
STUSID Bank	500	2%	250 000	0	125 000	375 000	3%
Total	23 000	100%	11 500 000	625 000	125 000	12 250 000	100%

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **FCPR-INTECH** » a pour objet d'investir dans la création essentiellement et le développement, de tout projet dédié aux investissements d'innovation et de développement technologique et notamment dans les investissements dans :

- les créateurs porteurs intégrant de nouveaux produits et les projets à haute valeur ajoutée et à contenu technologique élevé (aéronautique, mécanique de précision, mécatronique, plastique, textile technique etc.) ;
- les investissements à caractère technologique prioritaire « **I.T.P** » dans le cadre du programme de mise à niveau ;
- l'innovation et le développement technologique dans les secteurs jugés stratégiques ;
- les opérations visant la remontée de filière par l'intégration des fonctions de conception et de maîtrise de produits finis.

Le Fonds « **FCPR-INTECH** » peut aussi investir dans d'autres **FCPR** similaires gérés par d'autres gestionnaires de fonds.

Le fonds « **FCPR-INTECH** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Les fonds est, d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

(C) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **FCPR-INTECH** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 4.1.1.1 du règlement intérieur du FCPR comme suit :

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants investis dans les FCPRs similaires	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets et FCPRs similaires
Montants < 10 MDT	3,00%	2,00%	1,00%
Si 10.000.000,001 DT< Montants < 20.000.000,000 DT	2,65%	1,75%	0,80%
Si 20.000.000,001 DT< Montants < 30.000.000,001 DT	2,20%	1,50%	0,60%
Si 30.000.000,001 DT< Montants < 40.000.000,001 DT	1,85%	1,25%	0,40%
Si 40.000.000,001 DT< Montants < 50.000.000,001 DT	1,50%	1,00%	0,25%

(D) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **FCPR-INTECH** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à 0,1% HTVA de l'actif net du fonds calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à **2.500 DTHTVA**.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

Les faits marquants afférents au fonds « **FCPR-INTECH** », peuvent être présentés comme suit:

- Prise d'une nouvelle participation au capital de la société « **FERTIMED** » à hauteur de 812.000 DT qui a été libérée au quart, soit 203.000 DT ;
- Libération du quatrième quart dans le capital de la société « **SUD POTASSE** » pour un montant de 250.000 DT;
- Libération des trois quarts restants dans le capital de la société « **SHAMS TECHNOLOGY** » à hauteur 517.500 DT.

De plus le fonds « **FCPR-INTECH** » a procédé à la dépréciation de sa participation «**EXCEL FISH**» à hauteur à 78.920 DT et de sa participation «**BMI**» à hauteur à 169.8000 DT ainsi qu'à la reprise des dépréciations antérieures à hauteur de 204.514 DT au titre de sa participation dans le capital de la société «**AURASOL**».

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **FCPR-INTECH** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **FCPR-INTECH** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **FCPR-INTECH** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2015 une valeur brute de 10.360.268 DT contre 9.310.268 DT au 31 décembre 2014.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 2.937.596 DT au 31 décembre 2015 contre 1.481.170 DT au 31 décembre 2014 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2015	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2015	Valeur Nette au 31/12/2014
Société « MONAFIL »	800 000	<800 000>	0	0
Société « SODES »	80 000	<80 000>	0	0
Société « VIAMOBILE »	499 980	<499 980>	0	0
Société « E-SYNERGIE »	105 000	<105 000>	0	0
Société « EXCEL FISH CCA »	800 000	<800 000>	0	0
Société « EXCEL FISH »	460 000	<460 000>	0	78 920
Société « SANIFOOD »	100 000	0	100 000	100 000
Société « SANIFOOD CCA»	300 000	0	300 000	300000
Société « SHAMS TECHNOLOGY »	690 000	0	690 000	172500
Société « PROTIMESS »	266 000	0	266 000	266 000
Société « AURASOL»	520 200	0	520 200	315 686
Société « APTIV-IT »	416 000	<67 022>	348 978	348 978
Société « BEDIMED »	360 000	0	360 000	360000
Société « ARCHIDOC »	494 988	0	494 988	494 988
Société « SOMODIA »	535 000	0	535 000	535 000
Société « LE RACCORDEMENT »	551 600	0	551 600	551600
Société « FTF »	600 000	0	600 000	600 000
Société « SUD POTASSE »	1000000	0	1 000 000	750000
Société « BMI »	849 000	<169 800>	679 200	849 000
Société « ROYAL DRINKS »	1 700 000	0	1 700 000	1 700 000
Société « FERTIMED »	203 000	0	203 000	0
Total	11 330 768	<2 981 802>	8 348 966	7 422 672

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « FCPR-INTECH » accusent au 31 décembre 2015 un solde de 389836 DT contre 1.581.601 DT au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 le solde des placements monétaires est constitué de :

- 804 actions **Tuniso-Emiratie SICAV** valorisées au cours de clôture de 104,186 ;
- 943 actions **AL HIFADH SICAV** valorisées au cours de clôture de 103,524 ;
- 350 actions **Placement Obligataires SICAV** valorisées au cours de clôture de 104,619 ;
- 1.271 actions **SANADET SICAV** valorisées au cours de clôture de 108,647 ;
- 22 actions **SICAV TRESOR** valorisées au cours de clôture de 102,661 ;
- 306 actions **SICAV L'EPARGNANT** valorisées au cours de clôture de 102,883.

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 80.435 DT contre 73.896 DT au 31 décembre 2014.

5-1-4- Créances d'exploitation:

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des comptes courants actionnaires afférentes à «SONIFOOD» pour 43.074 DT au 31 décembre 2015 contre 17.634 DT au 31 décembre 2014

5-1-5- Autres actifs:

Figurent sous cet intitulé les dettes envers le gestionnaire au titre du remboursement des frais avancés par le fonds au titre de l'affaire «MONAFIL» et ce conformément aux décisions du CSS n°6 du 7/6/2012 et CSS n°8 du 15/3/2014.

5-1-6- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 23.442 DT à fin 2015 contre 12.729 DT à fin 2014, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 290 DT à fin 2015 contre 108 DT à fin 2014.

5-1-7- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 6.383 DT au 31 décembre 2015 contre 5.995 DT au 31 décembre 2014 et des dettes fiscales de 2.389 DT à fin 2015 contre 2.739 DT à fin 2014.

5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « **FCPR-INTECH I** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital Initial	
Montant	23 000 000
Nombre de titres	23 000
Nombre des souscripteurs	08
Souscriptions réalisées en 2015	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	0
Rachats effectués en 2015	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2015	0
Nombre des souscripteurs sortants 2015	0
Autres mouvements en 2015	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-12-2015	
Montant	23 000 000
Nombre de titres	23 000
Nombre des souscripteurs	08

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation de 2015 au titre des engagements envers:

- la société « **MONAFIL** » à hauteur de 800.000 DT,
- la société « **Excel FISCH** » à hauteur de 1.260.000 DT,
- la Société « **SODES** » à hauteur de 80.000 DT.
- la société « **APTIV IT** » à hauteur de 67.022 DT;
- la société « **VIAMOBILE** » à hauteur de 499.980 DT;
- la société « **E-Synergie** » à hauteur de 105.000 DT; et
- la société « **BMI** » à hauteur de 169.800 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat :**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au 31 décembre 2015 à 31.016 DT contre 95.993 DT au 31 décembre 2014.

5-2-2- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires accusent à fin 2015 un total de 23.640 DT contre 16.386 DT à fin 2014.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2015 à 368.3453 DT contre 341.188 DT au 31 décembre 2014, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
La rémunération du gestionnaire	357 640	328 459
La rémunération du dépositaire	10 713	12 729

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015 qui s'élèvent à 6.382 DT contre 5.995 DT courant 2014, la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 290 DT en 2015 contre 108 DT en 2014, ainsi que des pertes sur créances pour 3.840 DT à fin 2015 contre 17.520 DT à fin 2014

6- Les engagements de financement en cours :

Nom du Promoteur	Projet	Coût	Ticket SAGES	Comit.Invest	
Omar KHADDAR	POSEIDON : Aquaculture	5 000 000	1 000 000	CI n°10	23/12/2011
Moez BEN AMAR	MGS : Méditerranéen Glass Solutions	8 140 000	630 000	CI n°11	07/03/2012
Majed DALY	DALY PHARMA	10 000 000	600 000	CI n°16	26/04/2013
Tarak CHOUCHE	MESTI TECHNOLOGY	5 600 000	500 000	CI n°17	08/07/2013
Med Amine MOUELHI	SOMODIA	860 000	160 000	CI n°23	18/03/2015
	Total	29 600 000	2 890 000		

De plus le fonds a souscrit au capital de la société « FERTIMED » à hauteur 813.000 DT. La partie non libérée au 31/12/2015 s'élève 609.000 DT.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE TAAHIL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS « FCPR-TAAHIL INVEST »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque « FCPR-TAAHIL INVEST », qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « SAGES CAPITAL S.A » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds « FCPR-TAAHIL INVEST », couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société « SAGES CAPITAL S.A », en sa qualité de gestionnaire du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes:

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** », annexés au présent rapport, et qui portent sur **un total bilan de 4.979.292 DT, un résultat déficitaire de <131.707 DT> et une valeur liquidative de 708,424 DT**, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le fonds «**FCPR-TAAHIL INVEST**» porte sur un montant projeté de 25.000.000 DT qui a été souscrit à hauteur de 7.000.000 DT libéré intégralement lors de la constitution ;
- Le fonds «**FCPR-TAAHIL INVEST**» a pris en charges des dépenses supportées par le Gestionnaire en contre partie des frais, honoraires et commissions liés à sa constitution, son lancement, et son placement. Ces dépenses qui s'élevaient au départ à 10.000 DT conformément aux dispositions de l'article 9.2 du Règlement Intérieur du Fonds ont été imputées et réglées pour un montant forfaitaire de 20.000 DT conformément à la décision du comité de suivi et de stratégie du 4 Août 2010, **alors que les amendements du Règlement Intérieur n'ont pas encore été opérés.**

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 13 Juin 2016

Khaled DRIR

Audit Accounting & Assistance
A4 - 10 Immeuble Cleopatra
Centre Urbain Nord
1054 830638 L
Tel: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		4 798 273	5 006 924
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 305 016	4 735 016
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-1 745 020	-1 745 020
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	3 559 996	2 989 996
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	1 238 277	2 016 928
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		131 258	91 352
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	131 258	91 352
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	49 761	0
AC 4 - Autres actifs		0	7 434
TOTAL ACTIF		4 979 292	5 105 710
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	13 024	6 805
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	7 301	8 231
TOTAL PASSIF		20 325	15 035
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	5 254 980	5 254 980
a - Capital		7 000 000	7 000 000
b- Sommes non distribuables		-1 745 020	-1 745 020
CP 2 - Résultats Reportés		-296 013	-164 306
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-164 306	19 186
b- Résultats Reportés de l'exercice		-131 707	-183 491
ACTIF NET		4 958 967	5 090 674
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 979 292	5 105 710

ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		125 101	80 047
a- Dividendes	5-2-1	49 761	5 986
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-2	75 340	74 062
c - Revenus des autres valeurs		0	0
d - Plus Values / Cession de participation		0	0
 <i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	0
<i>Total des revenus des placements</i>		125 101	80 047
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-3	248 407	248 987
<i>Revenu net des placements</i>		-123 306	-168 940
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	8 401	14 552
<i>Résultat d'exploitation</i>		-131 707	-183 491
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-131 707	-183 491
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		-131 707	-183 491

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du Fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 16 Avril 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Mars 2010 sous la dénomination de « **FCPR – FP PME** ». Il a été prorogé pour une nouvelle période de 12 mois et a été autorisé de changer la dénomination à « **FCPR-TAAHIL INVEST** » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 22 Septembre 2010.

Le montant projeté du fonds a été fixé à **25.000.000 DT**, divisé en **25.000 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Au 31 décembre 2015 le montant libéré s'élève à 7.000.000 DT et a bénéficié à l'ETAP pour 5.000.000 DT et à la STB pour 2.000.000 DT.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a pour objet d'investir dans le développement de tout projet éligible au programme de mise à niveau industrielle disposant d'un fort potentiel de croissance et d'une visibilité commerciale confirmés par son business plan élaboré à l'occasion de son adhésion audit programme de ainsi que dans le renforcement des fonds propres de toute PME présentent un programme de développement jugé pertinent.

Sont exclus du champ d'intervention du FCPR-FPPME les entreprises en difficultés économiques au sens de la loi n°95-34 du 17 avril 1995.

Le Fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » peut aussi investir dans d'autres **FCPR** similaires gérés par d'autres gestionnaires de fonds.

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.







5-2- Notes à l'état de résultat :**5-2-1- Dividendes :**

Les dividendes revenant au fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » s'élèvent à 49.761 DT courant l'exercice 2015 contre 5.986 DT courant l'exercice 2014 et sont distribués par la société «**DELTA CUISINES**».

.

5-2-2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au 31 décembre 2015 à 75.340 DT contre 74.062 DT au 31 décembre 2014.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2015 à 248.407 DT contre 248.987 DT à fin 2014, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
La rémunération du gestionnaire	242 400	242 328
La rémunération du dépositaire	6 007	6 659

5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

6- Les engagements de financement en cours :

Néant

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE CEMENTS DE BIZERTE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015















Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.



5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital Initial	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
Souscriptions réalisées en 2015	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	01
Rachats effectués en 2015	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2015	0
Nombre des souscripteurs sortants 2015	0
Autres mouvements 2015	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-12-2015	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

5-2- Notes à l'état de résultat :**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2015 à 5.742 DT contre 6.456 DT courant l'exercice 2014.

5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 14.717 DT contre 18.182 DT au 31 décembre 2014, se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
La rémunération du gestionnaire	11 767	15 232
La rémunération du dépositaire	2 950	2 950

5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015 qui s'élèvent à 1.792 DT, la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 202 DT.

6- Les engagements de financement en cours:

Néant.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE SOCIETE DE CIMENT D'OUM EL KHELIL
CIOK**

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

















5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	1 000
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées en 2015</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	0
<i>Rachats effectués en 2015</i>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2015	0
Nombre des souscripteurs sortants 2015	0
<i>Autres mouvements en 2015</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2015</i>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	1 000
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2015 pour 140.000 DT au titre de la participation dans le capital de la société « **GALVA INOX** » à hauteur de 80.000 DT et dans le capital de la société « **ALIMENTS VERTS** » à hauteur de 60.000 DT.



**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET
DE PAPIER ALFA SNCPA**

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015















Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2015 et 2014 une valeur brute de 15.000 DT afférente à la prise d'une participation au capital de la société « **SIMCO SA** ».

Les dépréciations potentielles au titre de cette participation ont porté sur le montant total soit 15.000 DT.

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les obligations et valeurs assimilées du fonds «**Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA**» accusent un solde de 7.401 DT au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 le solde des placements monétaires est constitué de 30 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 102,661 DT et de 42 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 102,883 DT.

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 35.304 DT contre 41.327 DT au 31 décembre 2014.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 1.562 DT à fin 2015 et à fin 2014, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 172 DT à fin 2015 contre 91 DT à fin 2014 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 200 DT à fin 2015 contre 100 DT à fin 2014.

5-1-5- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 1.792 DT au 31 décembre 2015 contre 1.680 DT au 31 décembre 2014 et des dettes fiscales de 6 DT au 31 décembre 2014.





MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 Juin 2016, qui font apparaître un actif net de **10.443.509** Dinars pour un capital de **10.247.313** Dinars et une valeur liquidative égale à **102,831** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 Juin 2016 à **11.375.811** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **10.101.039** dinars, soit 88,79 % de valeurs mobilières et de **1.274.752** dinars soit 11,21 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 28 juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes:
Tunisie Audit & Conseil
Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2016
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/06/2016	AU 30/06/2015	AU 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	10 101 039	15 034 557	11 714 320
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		304 201	946 376	197 210
b - Obligations et valeurs assimilées		9 796 838	14 088 181	11 517 110
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 274 752	1 152 347	1 539 454
a - Placements monétaires		495 808	525 044	490 276
b - Disponibilités		778 943	627 302	1 049 178
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	10 848	619
a - Débiteurs divers		20	10 848	619
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		11 375 811	16 197 752	13 254 393
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.1.4	20 272	29 245	24 057
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.1.5	912 030	12 642	13 826
TOTAL PASSIF		932 302	41 887	37 883
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.6	10 247 313	15 813 503	12 689 227
CP 2 - Sommes distribuables		196 197	342 362	527 283
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		31	91	73
b - Sommes distribuables de la période		196 165	342 271	527 210
ACTIF NET		10 443 509	16 155 865	13 216 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 375 811	16 197 752	13 254 393

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2016
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	122 160	255 385	211 533	361 241	677 440
a - Dividende		-	-	44 333	44 333	44 333
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		122 160	255 385	167 200	316 909	633 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	8 785	16 096	22 225	71 808	95 168
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		8 785	15 575	16 499	56 386	73 470
d - Intérêts sur comptes courants		-	521	562	5 352	6 454
e - Revenu des comptes de placements monétaires		-	-	5 164	10 070	15 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		130 946	271 481	233 758	433 049	772 607
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.2.3	-20 272	-41 840	-29 239	-59 834	-110 798
REVENU NET DES PLACEMENTS		110 674	229 640	204 519	373 215	661 809
CH 2 Autres charges	4.2.4	-5 940	-10 572	-7 046	-15 455	-26 133
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 734	219 069	197 473	357 760	635 677
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-17 619	-22 903	-34 995	-15 489	-108 467
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		87 116	196 165	162 478	342 271	527 210
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 619	22 903	34 995	15 489	108 467
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-5 053	-9 653	-46 583	-50 756	-68 873
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-5 053	32 118	-30 928	-37 723	-32 440
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-41 570	-14 072	-11 450	-33 844
Frais de négociation de titres		-	-201	-1 583	-1 583	-2 589
RESULTAT NET DE LA PERIODE		99 681	209 416	150 890	307 004	566 804

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2016
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/04/2016 <i>Au</i> 30/06/2016	Période du 01/01/2016 <i>Au</i> 30/06/2016	Période du 01/04/2015 <i>Au</i> 30/06/2015	Période du 01/01/2015 <i>Au</i> 30/06/2015	Période du 01/01/2015 <i>Au</i> 31/12/2015
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF</u>					
<u>NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS</u>					
<u>D'EXPLOITATION</u>	99 682	209 416	150 890	307 004	566 804
a - Résultat d'exploitation	104 734	219 069	197 473	357 760	635 677
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 053)	32 118	(30 928)	(37 723)	(32 440)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(41 570)	(14 072)	(11 450)	(33 844)
d - Frais de négociation de titres	-	(201)	(1 583)	(1 583)	(2 589)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE</u>					
<u>DIVIDENDES</u>	(443 009)	(443 009)	(556 410)	(556 410)	(556 410)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE</u>					
<u>CAPITAL</u>	(1 011 499)	(2 539 407)	(3 413 336)	(437 338)	(3 636 492)
a - Souscriptions	7 926 839	13 796 417	7 324 828	13 864 012	21 327 882
- Capital	7 529 800	13 083 900	6 995 700	13 185 300	20 343 600
- Régularisation des sommes non distribuables	69 743	123 508	91 219	179 172	254 566
- Régularisation des sommes distribuables	327 295	589 009	237 909	499 540	729 715
b - Rachats	(8 938 338)	(16 335 824)	(10 738 164)	(14 301 350)	(24 964 374)
- Capital	(8 491 400)	(15 493 300)	(10 194 800)	(13 571 300)	(23 802 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(78 536)	(146 369)	(134 374)	(182 360)	(290 614)
- Régularisation des sommes distribuables	(368 402)	(696 155)	(408 990)	(547 690)	(870 860)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 354 827)	(2 773 001)	(3 818 856)	(686 744)	(3 626 098)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a - en début de période	11 798 336	13 216 510	19 974 721	16 842 609	16 842 609
b - en fin de période	10 443 509	10 443 509	16 155 865	16 155 865	13 216 510
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a - en début de période	111 176	125 654	188 378	160 247	160 247
b - en fin de période	101 560	101 560	156 387	156 387	125 654
VALEUR LIQUIDATIVE	102,831	102,831	103,307	103,307	105,182
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,85%	1,75%	0,89%	1,79%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2- Autres créditeurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste« AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté au 30 Juin 2016 à 10.101.039 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/ 06/ 2016	% de l'actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	114 290	117 894	1,04%
BTK 2012-1 B	500	28 573	29 474	0,26%
BTK 2012-1 B	8 000	457 160	471 576	4,15%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	808 346	7,11%
EO ATL 2014-1	2 800	168 000	170 849	1,50%
EO BTE 2009	100	4 000	4 133	0,04%
EO BTE 2009	4 900	194 040	201 817	1,77%
EO BTE 2009	100	4 000	4 133	0,04%
EO BTE 2011	5 500	330 000	335 947	2,95%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	201 361	1,77%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	201 361	1,77%
EO HL 2013/2	2 000	120 000	122 168	1,07%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	30 234	0,27%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	240 000	244 569	2,15%
EO TL2011-3	6 000	120 000	122 363	1,08%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	401 848	3,53%

Désignation	Nombre de titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/ 06/ 2016	% de l'actif
EO UBCI 2013	5 000	400 000	401 848	3,53%
EO UIB 2009/1	1 000	70 000	73 133	0,64%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 313	0,06%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 313	0,06%
EO UIB 2009/1	870	60 900	63 626	0,56%
EO UIB 2009/1	6 000	420 000	438 797	3,86%
ES ATL 2008	2 000	120 000	125 765	1,11%
Total		4 494 963	4 585 870	40,31%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO -1-P2	300	60 483	60 826	0,53%
FCC-BIAT- CREDIMMO 2-P3	300	204 164	205 429	1,81%
Total		264 647	266 255	2,34%
BTA				
B0319	500	521 500	512 563	4,51%
B0319	100	104 330	102 527	0,90%
B0319	100	104 030	102 445	0,90%
B0319	290	295 887	295 691	2,60%
B0319	300	306 240	305 933	2,69%
B0319	300	306 390	305 978	2,69%
B0319	300	306 540	306 023	2,69%
B0319	300	306 690	306 068	2,69%
B0319	210	214 788	214 279	1,88%
B0319	80	78 464	80 256	0,71%
B0717	75	83 625	80 072	0,70%
B0717	1 500	1 585 500	1 601 662	14,08%
B0822	300	288 000	305 334	2,68%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	368 742	3,24%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 458	0,32%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 681	0,18%
Total		4 939 972	4 944 713	43,47%
Total obligations et valeurs assimilées		9 699 582	9 796 838	86,12%
TITRES OPCVM				
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	203 092	1,79%
UGFS BOND FUND	9 805	100 011	101 109	0,89%
Total		233 011	304 201	2,67%
TOTAL PORTEFEUILLES TITRES		9 932 593	10 101 039	88,79%

Il est à noter que 900 titres de BTA (03-19) ont fait l'objet d'une pension livrée d'un montant de 895.290 dinars au profit d'Attijari Bank opéré en date du 16/06/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.274.752 dinars au 30 juin 2016, réparti comme suit :

Désignation	Nombre de titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/ 06 /2016	% de l'actif
Placements monétaires				
Certificats de Dépôts		493 846	495 808	4,36%
CD BTE 31/08/16 – 90j- 6.25%	1	493 846	495 808	4,36%
Total placements monétaires		493 846	495 808	4,36%
Disponibilités		778 943	778 943	6,85%
Total général		1 272 789	1 274 752	11,21%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.06.2016 un solde de 20 dinars contre 10 848 dinars au 30.06.2015 et se détaille comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	10 848	619
Total autres actifs	20	10 848	619

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.06.2016 un solde de 20.272 dinars contre 29.245 dinars au 30.06.2015 et se détaille comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépositaire	3 302	4 546	3 831
Gestionnaire	16 970	24 699	20 226
Total opérateurs créditeurs	20 272	29 245	24 057

4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30.06.2016 un solde de 912.030 dinars contre 12.642 dinars au 30.06.2015 et se détaille comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Impôts à payer	1 023	1 078	1 048
Commissaire aux comptes	12 236	8 731	10 496
CMF (redevance & Publication)	1 833	2 793	2 235
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	28	34
Dette sur pension livrée*	895 290	-	-
Intérêt couru sur pension livrée	1 602	-	-
Total	912 030	12 642	13 826

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 895.290 dinars au profit d'Attijari Bank opéré en date du 16/06/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.

4.1.6. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400	D
Nombre de titres	125 654	
Nombre d'actionnaires	881	

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	13 083 900	D
Nombre de titres émis	130 839	
Nombre d'actionnaires nouveaux	110	

Rachats effectués

Montant (en nominal)	15 493 300	D
Nombre de titres rachetés	154 933	
Nombre d'actionnaires sortant	156	

Capital au 30 Juin 2016

Montant (en nominal)	10 156 000	D
Nombre de titres	101 560	
Nombre d'actionnaires	835	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Juin 2016	10 156 000
Sommes non distribuables*	(32 515)
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	123 827
Capital au 30 Juin 2016	10 247 313

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 118
Plus ou moins-values réalisée sur cession de titres	(41 570)
Frais de négociation de titres	(201)
Résultat non distribuable de la période :	(9 653)
 Régularisation des S.N.D sur souscriptions	123 508
Régularisation des S.N.D sur rachats	(146 369)
Régularisation des S.N.D	(22 861)
Sommes non distribuables	(32 515)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 122.160 dinars contre 211.533 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	122 160	255 385	167 200	316 909	633 108
Revenus des titres OPCVM	-	-	44 333	44 333	44 333
Total	122 160	255 385	211 533	361 241	677 440

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 8 785 dinars contre 22.225 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	8 785	15 575	16 499	56 386	73 470
Revenus des comptes de dépôt	-	521	562	5 352	6 454
Revenus des autres placements monétaires	-	-	5 164	10 070	15 244
Total	8 785	16 096	22 225	71 808	95 168

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 20.272 dinars contre 29.239 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	16 970	35 057	24 699	50 572	93 481
Rémunération du dépositaire	3 302	6 783	4 540	9 262	17 317
Total	20 272	41 840	29 239	59 834	110 798

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 5.940 dinars contre 7.046 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	2 876	5 942	4 186	8 572	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	870	1 740	2 138	5 590	7 355
Publicité et publications	324	733	325	484	1 442
Agios, frais bancaires et autres charges	18	35	19	37	72
Impôts et taxes	249	519	378	772	1 420
Intérêt couru sur pension livrée	1 602	1 602	-	-	-
Total	5 940	10 572	7 046	15 455	26 133

5- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

SICAV AVENIR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2016.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2016, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

- 1- La société « SICAV AVENIR » emploie 20,20 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'observation formulée au niveau du point 1 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 JUIN 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 JUIN 2016.

Tunis, le 30 Juillet 2016
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	926 023	1 023 339	993 357
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		184 649	538 905	318 443
b - Obligations et Valeurs assimilées		741 374	484 434	674 914
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		234 549	255 141	247 890
a - Placements monétaires	3-3	170 236	200 278	204 932
b - Disponibilités	3-9	64 312	54 863	42 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	2 411	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 160 920	1 280 890	1 241 595
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 617	3 536	4 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		16	8	8
TOTAL PASSIF		3 633	3 544	4 135
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 137 208	1 251 619	1 193 319
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	20 079	25 727	44 141
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	7	7
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		20 075	25 720	44 134
ACTIF NET		1 157 287	1 277 346	1 237 460
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 160 920	1 280 890	1 241 595

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30 juin 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

		Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Not es						
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>						
3-2		13 579	22 861	20 411	27 357	47 254
a - Dividendes		3 401	3 401	13 823	13 823	18 471
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 178	19 460	6 589	13 534	28 783
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>						
3-4		2 225	4 643	2 184	5 396	10 743
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 804	27 504	22 595	32 752	57 998
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>						
3-8		-3 276	-6 702	-3 521	-7 065	-13 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 528	20 802	19 074	25 688	44 091
<u>PR 3 - Autres produits</u>						
		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>						
		-	-	-	-	-1
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 528	20 802	19 074	25 688	44 090
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>						
		-723	-726	33	33	44
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 804	20 076	19 106	25 720	44 134
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>						
		723	726	-33	-33	-44
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres						
		17 757	63 237	-14 352	-61 308	-69 430
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres						
		-16 691	-41 523	3 026	23 911	-26 424
* Frais de négociation de titres						
		-147	-290	-278	-601	-989
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 446	42 226	7 469	-12 311	-52 753

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 Juin 2016

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	12 527	20 802	19 074	25 688	44 090
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	17 757	63 237	-14 352	-61 308	-69 430
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-16 691	-41 523	3 026	23 911	-26 424
d - Frais de négociation de titres	-147	-290	-278	-601	-989
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-41 322	-41 322	-41 746	-41 746	-41 746
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	54	54	3 649	3 649	4 205
* Capital	52	52	3 704	3 704	4 266
* Régularisation des sommes non distrib.	1	1	-88	-88	-105
* Régularisations des sommes distrib.	1	1	33	33	44
b - Rachats	-80 031	-81 131	-	-	-
* Capital	-75 063	-76 102	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 467	-1 488	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-3 500	-3 542	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-107 854	-80 173	-30 628	-50 408	-90 294
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 265 141	1 237 460	1 307 974	1 327 754	1 327 754
b - En fin de période	1 157 287	1 157 287	1 277 346	1 277 346	1 237 460
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 968	22 988	22 912	22 912	22 912
b - En fin de période	21 523	21 523	22 978	22 978	22 988
VALEUR LIQUIDATIVE	53,770	53,770	55,589	55,589	53,831
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u>					
	1,10%	3,45%	0,57%	-0,93%	-3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/06/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à 926 023 DT contre 1 023 339 DT au 30/06/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Coût d'acquisition	948 558	1 107 934	1 082 259
- Actions et droits rattachés	200 694	579 973	405 830
- Titres OPCVM	24 564	54 656	16 459
- Obligations et valeurs assimilées	723 300	473 305	659 970
Plus ou moins values potentielles	-40 609	-95 724	-103 846
- Actions et droits rattachés	-40 612	-94 492	-103 848
- Titres OPCVM	3	-1 232	2
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	18 074	11 129	14 944
Total	926 023	1 023 339	993 357

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 579 DT pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 contre un montant de 20 411 DT du 01/04/2015 au 30/06/2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2016	30/06/2016	2ème trimestre 2015	30/06/2015	31/12/2015
- Revenus des actions	3 401	3 401	11 474	11 474	16 123
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	2 349	2 349	2 349
- Revenus des Obligations	10 178	19 460	6 589	13 534	28 783
Total	13 579	22 861	20 411	27 357	47 254

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016, à 170 236 DT contre 200 278 DT au 30/06/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Bons de trésor à court terme	-	200 278	-
Compte à terme	170 236	-	204 932
Total	170 236	200 278	204 932

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, à 2 225 DT contre à 2 184 DT du 01/04/2015 au 30/06/2015, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2ème trimestre 2016	30/06/2016	2ème trimestre 2015	30/06/2015	31/12/2015
- Intérêts/ Placements à terme	2 225	4 643	1 989	4 366	9 714
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	195	1 030	1 030
Total	2 225	4 643	2 184	5 396	10 743

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2016	
- Montant	1 212 767
- Nombre de titres	22 968
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	53
- Nombre de titres	1
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-76 530
- Nombre de titres	1 446
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	17 757
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-16 691
- Frais de négociation de titres	-147
Capital au 30/06/2016	
- Montant	1 137 208
- Nombre de titres	21 523
- Nombre d'actionnaires	19

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice en cours	20 075	25 720	44 134
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	7	7
Total	20 079	25 727	44 141

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à 3 617 DT contre 3 536 DT au 30/06/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
- Gestionnaire	949	1 049	1 045
- Dépositaire	2 668	2 488	3 082
Total	3 617	3 536	4 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, à 3 276 DT contre 3 521 DT du 01/04/2015 au 30/06/2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2016	30/06/2016	2ème trimestre 2015	30/06/2015	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	2 982	6 114	3 228	6 480	12 728
- Rémunération du dépositaire	294	588	294	585	1180
Total	3 276	6 702	3 521	7 065	13 907

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à 64 312 DT contre 54 863 DT au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
- Avoirs en banque	64 312	54 863	42 958
Total	64 312	54 863	42 958

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à 348 DT contre 2 411 DT au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dividendes à recevoir	348	2 411	348
Total	348	2 411	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2016 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		200 693,510	160 081,447	13,79%	13,83%
ATTIJARI BANK	2 171	57 415,900	60 788,000	5,24%	5,25%
SFBT	571	13 190,100	11 090,533	0,96%	0,96%
SIAME	2 000	5 260,000	4 384,000	0,38%	0,38%
SIPHAT	1 000	25 424,000	6 200,000	0,53%	0,54%
SOTRAPIL	2 496	36 975,050	23 260,224	2,00%	2,01%
SOTUVER	4 300	23 103,240	17 505,300	1,51%	1,51%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 486,000	0,56%	0,56%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	30 344,080	2,61%	2,62%
SFBT DA 1/7	7	23,220	23,310	0,00%	0,00%
Obligations		723 300,000	741 374,399	63,86%	64,06%
AMENBANK2009 B	500	29 990,000	30 944,818	2,67%	2,67%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	51 210,492	4,41%	4,43%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	100 000,000	103 164,153	8,89%	8,91%
BH SUB 2016-1 B	1 000	100 000,000	100 904,110	8,69%	8,72%
BNA 2009 SUB	1 000	53 310,000	53 840,004	4,64%	4,65%
BTE 2009	1 000	40 000,000	41 326,558	3,56%	3,57%
BTK 2014-1 B	1 000	100 000,000	103 224,262	8,89%	8,92%
CIL 2012/1	500	10 000,000	10 120,986	0,87%	0,87%
ELW 2013	1 000	40 000,000	40 439,759	3,48%	3,49%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000,000	103 773,902	8,94%	8,97%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	102 425,355	8,82%	8,85%
Titres OPCVM		24 564,212	24 567,140	2,12%	2,12%
SICAV L'EPARGNANT	244	24 564,212	24 567,140	2,12%	2,12%
Total Général		948 557,722	926 022,986	79,77%	80,02%

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 410.208.511, un actif net de D : 409.667.468 et un bénéfice de la période de D : 4.511.905.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 juin 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les emplois en titres émis par la « STB » représentent à la clôture de la période 11,53% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 27 Juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2016
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	294 385 591	292 084 991	272 018 881
Obligations et valeurs assimilées		294 385 591	292 084 991	272 018 881
Placements monétaires et disponibilités		115 515 640	124 486 532	126 735 880
Placements monétaires	5	115 302 647	124 417 343	126 594 589
Disponibilités		212 993	69 189	141 291
Créances d'exploitation	6	307 280	204 818	152 542
TOTAL ACTIF		410 208 511	416 776 341	398 907 303
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	541 043	533 440	546 538
TOTAL PASSIF		541 043	533 440	546 538
ACTIF NET				
Capital	8	400 515 204	407 133 137	381 183 684
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 153	1 022	928
Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 149 111	9 108 742	17 176 153
ACTIF NET		409 667 468	416 242 901	398 360 765
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		410 208 511	416 776 341	398 907 303

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	9	3 696 496	7 142 304	3 479 087	6 856 600	13 940 466
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 696 496	7 142 304	3 479 087	6 856 600	13 940 466
Revenus des placements monétaires	10	1 404 275	2 967 037	1 713 290	3 373 378	6 634 588
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 100 771	10 109 341	5 192 377	10 229 978	20 575 054
Charges de gestion des placements	11	(586 457)	(1 173 680)	(606 116)	(1 202 991)	(2 410 218)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 514 314	8 935 661	4 586 261	9 026 987	18 164 836
Autres produits		9 767	12 303	6 444	7 715	15 214
Autres charges		(4)	(6)	(3)	(5)	(11)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 524 077	8 947 958	4 592 702	9 034 697	18 180 039
Régularisation du résultat d'exploitation		251 649	201 153	94 587	74 045	(1 003 886)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 775 726	9 149 111	4 687 289	9 108 742	17 176 153
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(251 649)	(201 153)	(94 587)	(74 045)	1 003 886
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(12 172)	(27 668)	(21 665)	1 765 093	1 813 952
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(2 200)	-	(1 843 794)	(1 739 874)
Frais de négociation de titres		-	(35)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		4 511 905	8 918 055	4 571 037	8 955 996	18 254 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 511 905	8 918 055	4 571 037	8 955 996	18 254 117
Résultat d'exploitation	4 524 077	8 947 958	4 592 702	9 034 697	18 180 039
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(12 172)	(27 668)	(21 665)	1 765 093	1 813 952
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(2 200)	-	(1 843 794)	(1 739 874)
Frais de négociation de titres	-	(35)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(17 219 935)	(17 219 935)	(17 071 097)	(17 071 097)	(17 071 097)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 209 064	19 608 583	7 585 200	11 182 683	(15 997 574)
Souscriptions					
- Capital	63 856 019	104 888 784	69 179 103	115 253 847	210 921 777
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 227)	(5 042)	(12 286)	(16 600)	(28 778)
- Régularisation des sommes distribuables	2 337 755	4 362 389	2 464 584	4 670 489	7 933 858
Rachats					
- Capital	(49 708 589)	(85 526 526)	(61 609 855)	(104 215 573)	(225 984 377)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 199	4 207	11 033	15 484	26 304
- Régularisation des sommes distribuables	(2 275 093)	(4 115 229)	(2 447 379)	(4 524 964)	(8 866 358)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 501 034	11 306 703	(4 914 860)	3 067 582	(14 814 554)
ACTIF NET					
En début de période	408 166 434	398 360 765	421 157 761	413 175 319	413 175 319
En fin de période	409 667 468	409 667 468	416 242 901	416 242 901	398 360 765
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 924 489	3 871 524	4 059 777	4 024 537	4 024 537
En fin de période	4 068 179	4 068 179	4 136 669	4 136 669	3 871 524
VALEUR LIQUIDATIVE	100,700	100,700	100,622	100,622	102,895
TAUX DE RENDEMENT	1,09%	2,18%	1,07%	2,13%	4,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2016 à D : 294.385.591 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		289 791 765	294 385 591	71,86%
Obligations de sociétés		144 114 950	147 117 991	35,91%
AB SUB 2010	30 000	1 999 500	2 070 130	0,51%
AB SUB 2010	20 000	1 333 000	1 380 087	0,34%
ABSUB 2011-1	20 000	1 200 000	1 244 480	0,30%
AMEN BANK 2006	10 000	100 000	101 828	0,02%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 199 600	1 238 755	0,30%
AMENBANK A 2008	15 000	699 960	703 949	0,17%
AMENBANK B 2008	25 000	1 500 000	1 509 205	0,37%
AMENBANK2009 B	30 000	1 799 400	1 856 689	0,45%
AIL 2012-1	5 000	100 000	100 605	0,02%
AIL 2013-1 F	10 000	400 000	401 841	0,10%
AIL 2013-1 F	2 900	116 000	116 534	0,03%
AIL 2013-1 V	10 000	400 000	401 766	0,10%
AIL 2014-1	20 000	1 600 000	1 685 526	0,41%
AIL 2015-1 B	15 000	1 500 000	1 584 677	0,39%
ATB 2007/1 D	50 000	3 200 000	3 216 326	0,79%
ATB SUB2009 A2	40 000	1 500 000	1 507 031	0,37%
ATBSUB2009 B1	10 000	800 000	804 098	0,20%
ATL 2010-2	20 000	800 000	817 491	0,20%
ATL 2012-1	10 000	200 000	200 809	0,05%
ATL 2013-1	20 000	1 600 000	1 616 454	0,39%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 071 764	0,51%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 035 882	0,25%
ATL 2014-1	15 000	900 000	915 120	0,22%
ATL 2014-2	10 000	1 000 000	1 006 766	0,25%
ATL 2014-2	5 000	500 000	503 383	0,12%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 024 210	0,25%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 024 210	0,25%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 048 420	0,50%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 181 708	0,78%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 085 377	1,00%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 001 529	0,73%
ATL2008SUB	5 000	300 000	314 367	0,08%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 200 000	1,27%

ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 068 595	0,50%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	571 450	587 038	0,14%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	2 000 000	2 008 055	0,49%
ATTIJARILEASING 2015-2	24 000	2 400 000	2 475 940	0,60%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 000 000	0,73%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 023 592	0,49%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 063 355	0,50%
BH V 2013-1	10 000	571 000	571 157	0,14%
BH 2009 A	20 000	1 384 000	1 412 993	0,34%
BH 2013-1	10 000	571 000	571 170	0,14%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 026 301	1,23%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 045 206	1,23%
BNA 2009 SUB	28 000	1 492 680	1 507 520	0,37%
BTE 2009	49 000	1 960 000	2 025 001	0,49%
BTE 2010 A	20 000	1 000 000	1 032 408	0,25%
BTE 2011 B	10 000	800 000	815 519	0,20%
BTK 2009 C	10 000	599 800	608 430	0,15%
BTK 2012-1 B	20 000	1 142 900	1 178 783	0,29%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 096 728	0,76%
CHO 2009	6 000	300 000	308 029	0,08%
CHOCOMPANY 2009	3 000	150 000	153 262	0,04%
CIL 2008 SUB	10 000	600 000	615 879	0,15%
CIL 2012/1	5 000	100 000	101 210	0,02%
CIL 2012/2	20 000	800 000	814 662	0,20%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 065 606	0,50%
CIL 2014-1	3 000	240 000	253 258	0,06%
CIL 2014-2	15 000	1 200 000	1 230 300	0,30%
CIL 2015-1 F	20 000	1 600 000	1 604 023	0,39%
CIL 2016/1 F	30 000	3 000 000	3 022 192	0,74%
ELW 2013	20 000	800 000	808 795	0,20%
HL 2013/2	10 000	1 000 000	1 019 760	0,25%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 020 990	0,49%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 064 693	0,99%
HL 2016-1	20 000	2 000 000	2 000 671	0,49%
HL F 2013/1	10 000	400 000	402 662	0,10%
HL SUB 2015-1	10 000	1 000 000	1 037 739	0,25%
HL V 2013/1	10 000	400 000	402 456	0,10%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	900 000	0,22%
MEUBLATEX C 2010	1 000	20 000	20 154	0,00%
STB 2008/2	50 000	2 812 500	2 865 645	0,70%
STB 2008/2	20 000	1 144 800	1 158 470	0,28%
STB 2011 A	9 000	385 560	393 528	0,10%
STB 2011 A	5 000	214 200	218 627	0,05%
TL 2011-2	10 000	200 000	206 373	0,05%
TL 2011-3	5 000	100 000	101 956	0,02%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 042 945	0,25%

TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 042 945	0,25%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 024 254	0,25%
TL 2014-1 B	20 000	2 000 000	2 020 298	0,49%
TL 2014-2 B	20 000	2 000 000	2 067 515	0,50%
TL 2015-1 B	30 000	3 000 000	3 023 744	0,74%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 040 088	0,50%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 020 044	0,25%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 043 825	0,74%
TL SUB 2013	5 000	200 000	201 810	0,05%
TL SUB 2013	2 000	80 000	80 724	0,02%
TL SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 000 346	0,49%
UBCI 2013	20 000	1 600 000	1 607 154	0,39%
UIB 2009-1 A	40 000	1 600 000	1 664 079	0,41%
UIB 2009-1 B	40 000	2 399 200	2 499 862	0,61%
UIB 2009-1 C	20 000	1 400 000	1 462 477	0,36%
UIB 2011-1 A	20 000	1 200 000	1 244 301	0,30%
UIB 2011-1 B	20 000	1 600 000	1 668 081	0,41%
UIB 2011-2	10 000	428 400	436 797	0,11%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 003 945	0,49%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 001 973	0,24%
UNIFACTOR A 2015	20 000	2 000 000	2 041 036	0,50%
Obligations de L'Etat		6 715 000	6 731 358	1,64%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	1 240 000	1 246 806	0,30%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	5 475 000	5 484 552	1,34%
Bons du trésor assimilables		138 961 815	140 536 242	34,30%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 368 997	4,24%
BTA 12-2016	13 000	12 995 259	13 301 572	3,25%
BTA 05-2022	26 080	27 344 597	26 865 013	6,56%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	20 550 455	5,02%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	36 812 731	8,99%
BTA 10-2018	19 000	18 996 840	19 598 847	4,78%
BTA 10-2026	6 000	5 817 000	6 038 627	1,47%
TOTAL		289 791 765	294 385 591	71,86%
Pourcentage par rapport à l'actif				71,76%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2016 à D : 115.302.647 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	% actif net
<u>Bon du trésor à court terme</u>			576 507	589 767	0,14%
BTCT au 04/10/2016 acquis le 13/11/2015			576 507	589 767	0,14%
<u>Comptes à terme STB</u>			61 200 000	63 624 648	15,53%
Placement au 08/07/2016 (au taux de 6,70%)			2 700 000	2 700 000	0,66%
Placement au 01/08/2016 (au taux de 6,78%)			4 000 000	4 203 289	1,03%
Placement au 08/08/2016 (au taux de 6,78%)			2 000 000	2 099 564	0,51%
Placement au 14/08/2016 (au taux de 6,98%)			4 000 000	4 201 330	1,03%
Placement au 20/08/2016 (au taux de 6,98%)			4 000 000	4 197 658	1,02%
Placement au 28/08/2016 (au taux de 6,98%)			2 000 000	2 096 381	0,51%
Placement au 07/10/2016 (au taux de 6,94%)			7 000 000	7 292 811	1,78%
Placement au 08/10/2016 (au taux de 6,94%)			3 500 000	3 645 873	0,89%
Placement au 30/10/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 076 442	0,51%
Placement au 09/11/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 076 442	0,51%
Placement au 29/11/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 076 442	0,51%
Placement au 19/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 076 442	0,51%
Placement au 29/12/2016 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 076 442	0,51%
Placement au 08/01/2017 (au taux de 6,92%)			2 000 000	2 076 442	0,51%
Placement au 17/02/2017 (au taux de 6,47%)			2 000 000	2 040 249	0,50%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 080 309	0,51%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 035 753	0,25%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 080 309	0,51%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 036 071	0,25%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 035 753	0,25%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 080 309	0,51%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 035 753	0,25%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 080 309	0,51%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 036 071	0,25%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 035 753	0,25%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 036 071	0,25%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%)			2 000 000	2 080 309	0,51%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%)			1 000 000	1 036 071	0,25%
<u>Certificats de dépôt</u>			50 446 751	51 088 232	12,47%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 03/09/2016 (au taux de 7,80%)			3 000 000	3 349 960	0,82%
Certificat de dépôt STB au 17/02/2017 (au taux de 6,47%)			8 000 000	8 163 231	1,99%
Certificat de dépôt STB au 30/06/2016 (au taux de 4,25%)			5 494 812	5 499 481	1,34%
Certificat de dépôt STB au 03/07/2016 (au taux de 4,25%)			4 995 283	4 998 113	1,22%
Certificat de dépôt STB au 04/07/2016 (au taux de 4,25%)			1 996 231	1 999 058	0,49%
Certificat de dépôt STB au 05/07/2016 (au taux de 4,25%)			4 990 578	4 997 173	1,22%
Certificat de dépôt STB au 07/07/2016 (au taux de 4,25%)			1 998 113	1 998 491	0,49%
Certificat de dépôt STB au 11/07/2016 (au taux de 4,25%)			4 990 578	4 994 347	1,22%
Certificat de dépôt STB au 12/07/2016 (au taux de 4,25%)			2 994 347	2 996 325	0,73%
Certificat de dépôt STB au 18/07/2016 (au taux de 4,25%)			3 992 462	3 992 839	0,97%
Certificat de dépôt STB au 19/07/2016 (au taux de 4,25%)			2 994 347	2 994 347	0,73%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 11/05/2017 (au taux de 7,4%)			1 000 000	1 008 219	0,25%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 01/02/2017 (au taux de 7,68%)			2 000 000	2 051 227	0,50%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 18/02/2017 (au taux de 7,68%)			2 000 000	2 045 421	0,50%
TOTAL			112 223 258	115 302 647	28,15%
Pourcentage par rapport à l'actif					28,11%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à D : 307.280 contre D : 204.818 au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Sommes à l'encaissement	197 518	138 935	138 935
Retenues à la source sur BTA	32 458	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	11 846	-	3 961
Intérêts intercalaires courus sur obligations	34 776	37 680	3 018
Autres	30 682	26 399	4 824
Total	<u>307 280</u>	<u>204 818</u>	<u>152 542</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2016 à D : 541.043 contre D : 533.440, au 30/06/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Gestionnaire	144 759	149 267	151 676
Dépositaire	165 676	169 499	170 052
Commission de distribution	230 608	214 674	224 810
Total	<u>541 043</u>	<u>533 440</u>	<u>546 538</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	381 183 684
Nombre de titres	3 871 524
Nombre d'actionnaires	4 483

Souscriptions réalisées

Montant	104 888 784
Nombre de titres émis	1 065 315
Nombre d'actionnaires nouveaux	263

Rachats effectués

Montant	(85 526 526)
Nombre de titres rachetés	(868 660)
Nombre d'actionnaires sortants	(297)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(27 668)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 200)
Régularisation des sommes non distribuables	(835)
Frais de négociations de titres	(35)

Capital au 30-06-2016

Montant	400 515 204
Nombre de titres	4 068 179
Nombre d'actionnaires	4 449

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 à D : 3.696.496 contre D : 3.479.087 pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Année 2015</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 085 275</u>	<u>3 980 040</u>	<u>1 581 008</u>	<u>2 963 161</u>	<u>6 320 648</u>
- Intérêts	2 085 275	3 980 040	1 581 008	2 963 161	6 320 648
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 611 221</u>	<u>3 162 264</u>	<u>1 898 079</u>	<u>3 893 439</u>	<u>7 619 818</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 611 221	3 162 264	1 898 079	3 893 439	7 619 818
TOTAL	3 696 496	7 142 304	3 479 087	6 856 600	13 940 466

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 à D : 1.404.275 contre D : 1.713.290 pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Intérêts des billets de trésorerie	-	14 581	109 431	157 685	261 059
Intérêts des comptes à terme	906 030	1 917 231	1 073 910	2 138 298	4 287 929
Intérêts des BTCT	41 574	90 899	41 359	90 946	149 848
Intérêts des certificats de dépôt	456 671	944 326	488 590	986 449	1 935 752
TOTAL	1 404 275	2 967 037	1 713 290	3 373 378	6 634 588

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016 à D : 586.457 contre D : 606.116, pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Année 2015</i>
Rémunération du gestionnaire	433 467	867 502	447 998	889 167	1 781 466
Rémunération du dépositaire	76 495	153 089	79 059	156 912	314 376
Commission de distribution	76 495	153 089	79 059	156 912	314 376
TOTAL	586 457	1 173 680	606 116	1 202 991	2 410 218

Note 12 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.